

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....\$1.00  
Six mois......50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an.....\$1.50  
Six mois......75

POUR L'EUROPE

Un an.....\$1.50  
Six mois......1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL  
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 2 mai 1911

### LE MOIS DE MARIE

Si nous en croyons les almanachs, l'hiver est fini et le printemps est arrivé.

Mais... Il y a encore de la neige, la terre n'est dégelée qu'à la surface et l'on ne voit quelques rares fleurs que dans les maisons, dans les places bien chauffées.

Ce qui n'empêchera pas nos enfants de chanter aujourd'hui.

C'est le mois de Marie,  
C'est le mois le plus beau  
A la Vierge chérie  
Disons un chant nouveau !...

Au point de vue de la température, le mois de mai jouit—du moins dans beaucoup de pays—d'une réputation usurpée. Quand j'étais toute jeune, ma grand-mère disait souvent: "Le printemps était plus hâtif autrefois et les fleurs ne nous manquaient pas pour orner l'autel de la Sainte Vierge." Aujourd'hui que je suis moi-même grand-père, je constate qu'au moins je crois constater la même chose. Grand-mère se trompait elle et suis je dans l'erreur? Je pose la question et laisse aux savants le soin de la résoudre.

Je dirai cependant qu'à l'époque où je fréquentais l'école de mon village, mes parents envoyaient à l'église paroissiale des brassées de fleurs printanières pour l'inauguration du mois de Marie et qu'il y avait dans notre jardin de belles touffes de roses de mai—appelées vulgairement boules de neige—qui fleurissent souvent avant la fin d'avril. Nous avions aussi en grande quantité de primevères et des narcisses et d'autres fleurettes dont j'ignore le nom.

Quant à la rose, cette fière reine des fleurs, elle attendait généralement le mois de juin pour s'épanouir et je crois bien qu'il en est encore de même aujourd'hui.

Tout dans la nature est soumis à des règles fines et invariables; les fleurs, les plantes et les animaux remplissent exactement le rôle qui leur a été assigné par le Créateur. L'homme seul cherche souvent à "faire à sa tête", et, sortant de sa sphère, voulant forcer ses talents, il commet des erreurs et des fautes, se rend ridicule et s'expose à de pénibles mécomptes.

En tout cas, qu'il fasse chaud ou froid, voici venir le mois de Mai, le mois consacré à la Reine du Ciel, le mois béni des familles catholiques.

## VRAI PATRIOTISME.

Certains gens qui se croient très avancés prétendent que la préférence que l'on donne à sa nationalité, par antagonisme avec la nationalité des autres, est la marque des esprits étroits, parce que le préjugé patriotique est une barrière, et que le progrès est dans l'universalité. Théoriquement cela peut être vraisemblable: en fait, c'est une sottise. Le sentiment national est une beauté, une force, une vertu, parce qu'il comporte des sacrifices, et que le sacrifice est la vraie mesure de toute grandeur morale, tandis que le cosmopolitisme est une liquéfaction de la personnalité civique dans le néant commun. Certainement, tout n'est pas loable dans les éléments impondérables dont se compose la nationalité d'un peuple. Il y a entre notamment beaucoup de préjugés. Mais les préjugés, en pareil cas, jouent le même rôle que les ombres dans un portrait. Ils accusent et fortifient le caractère de la race, comme les ombres font mieux saillir la physionomie du personnage. Effacez les ombres, il n'y aura plus de formes. Le patriotisme, comme tout amour, est étroit, exclusif et jaloux, et il convient à l'honneur comme au bien de la patrie qu'il en soit ainsi. C'est se diminuer et s'affaiblir que de vouloir ressembler à tout le monde. Le paysan qui s'habille à la dernière mode est peut-être en avance sur les gens de son village: les connaisseurs lui préféreront toujours celui qui conserve le costume et l'esprit des aïeux.

C'est pourquoi il faut toujours se méfier de ces gens qui, pour se mettre en évidence, sont toujours prêts à crier de toute la force de leurs poumons qu'ils ont le cœur gros de patriotisme, et qui, en même temps, ne se font pas scrupule d'égorger leurs compatriotes dans toutes les circonstances où ils voient qu'il pourront satisfaire leur vaine et folle vanité. De telles gens ne sont que des traîtres, des hommes sans principes, sans caractère, et ne sont pas dignes de confiance. Celui qui abandonne les siens pour satisfaire ses inclinations individuelles a peu d'amour-propre que de mérite. Il n'y a qu'un seul moyen de se rendre témoignage de son patriotisme: c'est d'aimer sa nationalité en tout et partout, de la supporter en tout ce qui tend à son avancement social, civil et religieux. Celui qui dévie de cette règle est de mauvais augure pour sa nationalité, et un outil facile dont se servent toujours ceux qui veulent nous tenir courbés sous le poids des injustices.

A l'Eglise, la statue de la Vierge est entourée de fleurs naturelles ou artificielles, au milieu d'une profusion de cierges et de petites lampes aux globes de couleur variées. On y prie, on chante des cantiques, on implore Celle qui ne repousse jamais les prières sincères, qui se fait volontiers la protectrice des humbles et des petits.

Ceux qui sont empêchés de se rendre à l'église, chanteur et prieur au logis familial, devant une petite chapelle improvisée. On y fait aussi la lecture. Pour cela je me permets de recommander très humblement le Mois de Marie de Notre-Dame de Lourdes, tiré du magnifique ouvrage de Henri Lasserre. Il y a aussi le beau petit livre: "La Sainte Vierge d'après l'Evangile," par M. l'abbé N. Cinq Mars, que l'on peut se procurer en envoyant 10 cts en timbres poste à la Propagande des bons livres, bureau de la "Vérité", près Québec.

Je n'ai ni le droit ni l'intention de faire un sermon, mais il doit m'être permis de répondre à ceux qui, ne partageant pas nos croyances, prétendent qu'on a tort de demander aide et secours aux saints, quand on peut s'adresser directement à Dieu.

Quand nous avons un procès, nous choisissons, pour plaider notre cause, l'avocat le plus savant et le plus éloquent possible; quand nous voulons solliciter une faveur auprès du roi ou de l'un ou l'autre grand personnage, nous sommes toujours heureux de pouvoir faire appuyer notre demande par un de leurs amis ou par un membre de leur famille. Et si leur propre mère veut se charger de ce soin, nous considérons notre cause gagnée.

A Lourdes, à Sainte Anne d'Auray, à Sainte Anne de Beaupré, au Cap de la Madeleine, pour ne parler que de ces seuls pèlerinages—et je pourrais en citer des centaines d'autres—il s'obtient chaque année des milliers de guérisons et d'autres bienfaits.

Célébrons donc chrétiennement le mois de Marie qui va commencer, et chantons de tout cœur:

Je mets ma confiance,  
Vierge, en votre secours,  
Servez moi de défense,  
Prenez soin de mes jours.

Et laissons rire ceux qui ne comprennent pas cela. Nos prières,

d'ailleurs, ne feront tort à personne et il y a beaucoup à parler qu'elles nous feront du bien nous mêmes.

Jean des Erables

### CE QUE DIT UN JOURNALISTE ANGLAIS

M. Frank Newnes, journaliste anglais, de passage à New-York ces jours derniers, après un voyage de quelques semaines à travers le Canada, affirme à qui veut l'entendre que la population du Dominion est complètement en faveur du projet de réciprocité.

Il a fait le voyage de Montréal à Winnipeg en visitant au passage les principaux centres de population, afin de connaître l'opinion générale sur le projet d'entente commerciale proposé. En arrivant à New-York, voici les conclusions qu'il a données comme résultat de ses études au Canada.

"Le gouvernement canadien n'attend que la décision du Congrès américain pour une réalité du long rêve de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

"Quelle que assurée que soit l'issue de cette affaire entreprise par le gouvernement Laurier, je suis convaincu que si Sir Wilfrid Laurier consentait à faire un appel au peuple sur la question, il serait réélu par une écrasante majorité.

"Dans l'Ouest, à part Winnipeg, l'opinion est encore plus favorable au projet que dans l'Est. A Winnipeg, on espère qu'avec les relations actuelles entre le Canada et les Etats Unis, la ville serait bien tôt appelée à devenir le plus grand marché de farine du monde. On craint donc, avec le nouveau projet de tarif, que le commerce du blé continue à se faire à Minneapolis et à Saint Paul, ce qui nuirait beaucoup au développement commercial de Winnipeg."

### LES KNIGHTS SE DECAREMENT. UNE DURE REBUFFADE.

La presse irlandaise américaine nous apprend que nos Chevaliers de la danse n'ont pas été lents à se décarmer.

Les Balls et les dancing parties sont à l'ordre du jour.

A Providence on a organisé un

## LE FRANÇAIS A LA LOUISIANE.

Le major Currie, M. P., a dit au cours du débat sur la réciprocité, à Ottawa, que l'annexion aurait pour effet de placer les Canadiens-français dans une position inférieure dans la grande république américaine; il a cité l'exemple de l'Etat de la Louisiane, pour démontrer que nous perdrons notre langue.

Un Montréalais, M. L. B. Walker, qui a beaucoup voyagé en Louisiane prétend que la situation de la langue française en Louisiane n'est pas si désespérée que cela.

M. Walker s'inscrit en faux contre l'assertion qu'on entend plus de français, en un jour, à Toronto, qu'à la Nouvelle-Orléans. Il croit, au contraire, qu'on entend plus de français dans un magasin français à la Nouvelle-Orléans, en une heure qu'on peut en entendre à Toronto en quatre ans. M. Walker a demeuré quatre ans à Toronto et il prétend qu'il peut parler en connaissance de cause. Il est convaincu qu'un Montréalais qui s'éveillerait à la Nouvelle-Orléans, a près y avoir été transporté à son insu, dans les quartiers français, se croirait encore à Montréal.

Voici du reste la lettre que M. Walker a reçue de l'archevêché de la Nouvelle-Orléans, où il avait demandé des renseignements autorisés sur la situation de la langue française à la Louisiane:

Bureau du Secrétaire,  
Palais Archépiscopal  
Nouvelle-Orléans,  
Louisiane, 21 mars 1911.  
M. H.-B. Walker,  
648 rue du Parc Lafontaine,  
Montréal, Canada.

Cher monsieur,  
"Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque m'a donné instruction ce matin, de répondre à la vôtre du 9 courant, demandant une réponse à certains avancés erronés contenus dans un discours de M. le major Currie, (numéro du 8 mars 1911 du "Montreal Daily Star" relative ment à la situation de la langue française en Louisiane. Puisque M. Currie se base sur les registres

mammoth ball. Ce sera le signal de toute une longue série de mandanités très modernes où la valse défendue tient toujours la première place.

Après cela on s'étonne des pertes subies par l'Eglise, aux Etats-Unis.

Tôt ou tard nos catholiques modernes devront choisir entre le paganisme et le christianisme.

\*\*\*

Quelle dure rebuffade l'Ordre des K. of C. vient de recevoir!

L'incident s'est déroulé dans la république Argentine, dans l'Amérique du Sud.

Les Knights of Columbus rêvent d'établir leur puissance dans les deux Amériques. Depuis 1908 ils ont fondé un Conseil à Buenos-Ayres. Mgr Espinosa, archevêque de la capitale de l'Argentine, ayant reçu un rapport de Rome dans lequel il était informé que la Sacrée Congrégation du Saint-Office étudiait le cas étrange des K. of C. crut son devoir de défendre l'établissement de cette société suspecte dans son diocèse.

Ce que voyant, les officiers supérieurs des K. of C. par l'entremise de Mgr Falconio, délégué apostolique soumettre leur cause à la Sacrée Congrégation et demandèrent de décider si oui ou non leur Ordre pouvait s'établir dans l'Amérique du Sud.

En septembre dernier, le Saint-Office déclara que décision devait être laissée à la conscience et à la prudence des évêques, dans chaque province ecclésiastiques.

C'est là la défaite des Knights of Columbus.

des églises pour prouver l'exactitude de ses assertions que la langue française n'est plus parlée en Louisiane, il me sera permis de donner des chiffres puisés à la même source, qui démontreront qu'il a été grossièrement induit en erreur, pour ne pas dire plus. Les chiffres les plus modérés démontrent que la langue française est encore en usage, à l'exclusion de toute autre, dans cinquante de cent trente églises paroissiales du diocèse de la Nouvelle-Orléans, et que, dans vingt autres, on n'emploie l'anglais que de temps à autre.

En regard de ces statistiques, les déclarations plutôt énergiques de M. Currie disent que les vieilles églises catholiques n'ont plus maintenant qu'un seul usage, celui du recours aux registres pour convaincre les Français qu'ils ont du sang dans les veines, perdent de leur force de démonstration, sinon de leur force oratoire. Ces soixante-dix églises servent à d'autres usages qu'à la tenue des vieux registres, et un de ces usages, qui pourrait être utile à M. Currie, c'est d'incliquer les vertus de charité et le respect du commandement qui dit: "Tu ne porteras pas faux témoignage contre ton voisin".

"Il n'est que juste d'admettre que la langue française perd peu à peu du terrain en Louisiane, mais ce fait doit être attribué à l'indifférence déplorable des citoyens eux-mêmes, pour la conservation de leur langue et non à une opposition systématique du gouvernement contre cette langue, comme semble le croire M. Currie.

"Inutile de dire que le seul but de cette lettre est de rectifier certains avancés faux et injustes, de nature à donner une impression fautive et inexacte de la Louisiane et de ses citoyens français à leurs frères du Canada.

"Agréez l'expression de mes meilleurs sentiments, et veuillez me croire bien sincèrement votre  
("abbé) JULES JEANMARD,  
"Secrétaire

Dans le but de publier un décret pour interdire l'entrée de toute l'Amérique du Sud aux Chevaliers de la danse, Mgr l'archevêque Espinosa demanda l'opinion des évêques de toutes les provinces ecclésiastiques. Tous, à l'unanimité, votèrent contre les Knights of Columbus.

Voilà comment l'autorité, religieuse de la république Argentine mit à la porte nos modernes chevaliers danseurs par crainte des infiltrations de l'américanisme, sans doute.

Heureux pays!

Nous avons emprunté la substance de ces détails à l'excellente revue de M. Arthur Preuss, la Catholic Fortnightly Review N° 8 Vol. XVIII.

Les K. of C. semblent vouloir se venger de cette rebuffade en envahissant avec une ardeur nouvelle le Canada et tout particulièrement la province française de Québec.

Espérons que Rome nous délivrera à temps des dangers de leur influence, de leur esprit et de leur modernisme.

Jean Bourget,  
Dans la Vérité.

### LA RECIPROCITE.

La réciprocité ne compte pas autant d'adversaires que veulent le laisser croire les conservateurs nationalistes. Les témoignages d'approbation que reçoit chaque jour, le gouvernement fédéral, des différentes parties du pays, sont une garantie du succès de cette question très favorable pour les canadiens.

Nous avons, l'autre jour, publié force résolutions adoptées par diffé-

rents cercles, associations et clubs politiques, en faveur de cette question. Les clubs conservateurs, pour quelques-uns, ont aussi fournis, mais c'est le petit nombre, les autres s'étant abstenus d'en donner et ayant même crû plus urgent de faire bande à part de leur chef qui ont pour mot d'ordre "se prononcer contre tout ce que fait le gouvernement."

Un journaliste anglais, de passage à New-York, M. Newnes, disait l'autre jour, après un voyage au Canada, que la très grande majorité de la population du Dominion est en faveur de la réciprocité. Après avoir visité notre pays et avoir eu avec une foule d'hommes d'affaires de la Métropole Canadienne et de la ville de Winnipeg, différentes conférences au sujet de la réciprocité, M. Newnes a exprimé l'opinion suivante:

"Le gouvernement canadien n'attend que la décision du Congrès américain pour faire une réalité du long rêve de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

"Quelqu'assurée que soit l'issue de cette affaire entreprise par le gouvernement Laurier, je suis convaincu que si Sir Wilfrid Laurier consentait à faire un appel au peuple, sur la question, il serait réélu par une écrasante majorité.

"Dans l'ouest, à part Winnipeg, l'opinion est encore plus favorable au projet que dans l'est. A Winnipeg, on espère qu'avec les relations commerciales actuelles entre le Canada et les Etats Unis, la ville serait bientôt appelée à devenir le plus grand marché de farine du monde. On craint donc, avec le nouveau projet de tarif, que le commerce du blé continue à se faire à Minneapolis et à Saint Paul; ce qui nuirait beaucoup au développement commercial de Winnipeg."

On ne peut certainement pas demander témoignages plus explicites que celui-là.

Tous les témoignages venant d'hommes d'affaires et autres personnes forts renseignées, sur toutes les questions politiques de notre temps, donnent des informations très explicites en faveur de la réciprocité, depuis que cette question a fait son apparition à Ottawa.

Les adversaires actuels de la réciprocité sont pour la plupart des gens qui ont peur de voir baisser au profit le maximum de leurs affaires.

Les canadiens, il faut le croire, leur donneront, à ces gens, le coup de pied de l'âne.—Le Quotidien.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M., mercredi, 17 mai 1911, des soumissions pour la construction d'un édifice public, à Tignish, I. P. E., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour un édifice public, à Tignish, I. P. E."

On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumissions au bureau de M. D. H. Waterbury, surintendant des bâtisses publiques, Saint-Jean, N. B., au bureau de poste de Tignish, I. P. E., ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS  
Secrétaire.  
Ministère des Travaux publics.  
Ottawa, 19 avril 1911.  
N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.